



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRESEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026-3-6

Séance du
8 avril 2026

Le huit avril deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni à la mairie principale de Saint-Léger-de-Linières, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Monsieur Franck POQUIN, Président.

Étaient présents : BARRÉ Marielle, BAUDOIN Sandrine, BEAUMONT Françoise, BESSONNEAU Laurence, BOURGUILLEAU Benoit, DUPUIS Laurence, HUMEAU Amandine, MALHAIRE Marie, NORMAND Lydie, PATEAU Pascale, POQUIN Franck, ROCHEREAU Marie-Noëlle, TROUSSIER Françoise, VIOLET Fabien

Représentés ayant donné pouvoir : BOUTILLIER Emmanuel, LE GALL Isabelle

Absents excusés : GASCOIN Marie-Annick

Secrétaire de séance : Marielle BARRÉ

Date de la convocation : 3 avril 2026	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 14	Votants : 16

DELIBERATION N°2026-3-6 ADOPTION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES AU LOGEMENT SOCIAL

Rapporteur : Franck POQUIN, Président du CCAS

EXPOSÉ

Afin de donner suite à la délibération n°2026-3-4, il est proposé une liste de critères pour répondre à la demande des bailleurs sociaux concernant la vacance de logements et aider à la prise de décision dans la priorisation des dossiers :

Critères proposés	Nombre de points
Lieu d'habitation	2 (non cumulable)
Lieu de travail	
Lien avec la commune (familial et/ ou associatif)	1
Âges des enfants / scolarité : si enfants en âge de fréquenter les écoles communales	1
Divorce / séparation	1
Violences conjugales ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte (contingent)	1
Situation urgente	1
Situation de handicap des demandeurs ou membres du foyer (justificatifs fournis) Ou perte d'autonomie	1
Classement des vœux sur la demande de logement : priorité si la commune est citée en vœu n°1	1

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer.

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les critères de priorisation pour l'attribution de logements sociaux, dans l'attente d'une révision prochaine de ces critères.

La secrétaire de séance,
Marielle BARRÉ



Le Président,
Franck POQUIN